

Le Cercle des Passions asbl – Rallye de la Gratière 2026

Règlement et conditions générales

1. L'organisation

L'événement 'Rallye de la Gratière 2026' est organisé par l'asbl Le Cercle des Passions* et se compose de balades récréatives au cours desquelles les participants suivent un parcours spécifiquement déterminé à l'avance.

L'événement débute le 6 septembre 2026 au Domaine de la Gratière sis à 7181 Seneffe, et se termine dans l'après-midi à la Ferme des Oliviers, sise à 1400 Nivelles, étant entendu qu'une halte est prévue à mi-parcours.

*asbl Le Cercle des Passions, dont le siège social est sis à 1325 Bonlez, Chemin de l'Herbe 30 (TVA BE104.0303.719 – info@lagratiere.be)

2. Description des balades (roadbook)

L'itinéraire et toutes les informations nécessaires à la navigation figurent dans le roadbook qui sera remis aux participants en début de journée.

Les participants traverseront certaines zones naturelles protégées d'un caractère exceptionnel, précieux et public et s'engagent à respecter strictement la réglementation en matière de protection de l'environnement.

Il est interdit de quitter le parcours et la conduite doit se faire de manière à éviter tout dommage à l'environnement. En raison de circonstances particulières (décisions administratives, travaux publics, conditions climatiques, trafic, raisons commerciales ou organisationnelles), l'itinéraire peut être modifié ou raccourci à tout moment.

3. Admission des véhicules / participants

Les véhicules doivent disposer d'un nombre suffisant de sièges homologués et d'un siège enfant adapté pour les plus jeunes. Chaque voiture participante doit posséder un certificat de contrôle technique valide, un certificat d'immatriculation valable et une assurance Responsabilité civile auto en règle (carte verte).

Tous les conducteurs doivent être titulaires d'un permis de conduire valide.

Tous les documents doivent être disponibles au départ de l'événement.

Les participants doivent s'assurer que leur véhicule est en parfait état de fonctionnement et ne présente aucun défaut technique compromettant la sécurité routière.

L'organisation décline toute responsabilité à cet égard. L'utilisation de prototypes, véhicules spéciaux, quads, camions, ou pneus extrêmes est interdite sur le site.

Chaque conducteur est entièrement responsable du véhicule qu'il conduit, ainsi que des risques liés à la conduite. Il peut refuser à tout moment de franchir un obstacle ou un passage difficile. L'asbl Le Cercle des Passions ne peut en aucun cas être tenue responsable d'un incident ou d'un accident.

Le Rallye de la Gratière 2026 est un événement récréatif sans aucune forme de compétition. Les participants doivent adapter leur comportement à cet esprit détendu. Ils doivent éviter tout comportement susceptible de causer des dommages aux autres participants, à leurs véhicules, à des tiers ou au domaine public ou privé. Le bruit excessif ou toute autre forme de nuisance est strictement interdit.

Les participants doivent à tout moment respecter scrupuleusement les consignes de l'organisation et de ses représentants ainsi que tout au long du Rallye les règles du Code de la Route.

Les organisateurs et leurs agents peuvent exclure immédiatement de l'événement tout participant enfreignant le code de la route, adoptant une conduite dangereuse ou ne respectant pas les instructions des organisateurs, de la police ou des autorités locales. Aucun remboursement ne sera accordé en cas d'exclusion.

Gestion des déchets : Il est strictement interdit de jeter des déchets sur le parcours, y compris des mégots.

Alcool et drogues : Les participants doivent respecter la législation en vigueur sur l'alcool et les drogues. Ils renoncent à tout recours contre l'organisation, ses bénévoles, les autres participants et leurs assurances en cas de dommage subi lors de l'événement. Cette renonciation s'applique également aux héritiers et ayants droit en cas de décès.

4. Inscriptions

L'inscription devient définitive dès que les conditions d'admission sont respectées et que le paiement a été effectué dans les délais.

L'organisation se réserve le droit de refuser toute voiture ne respectant pas les conditions d'admission, sans remboursement.

Aucune somme ne sera remboursée en cas d'annulation indépendante de la volonté de l'asbl Cercle des Passions ou d'exclusion d'un participant.

5. Participants

Équipes : Seules les personnes mentionnées dans la demande d'inscription seront autorisées à prendre le départ. Le remplacement d'un membre de l'équipe ou l'ajout d'une personne supplémentaire dans le véhicule d'un participant peut entraîner l'exclusion de l'équipe.

Plaque de rallye : l'asbl Le Cercle des Passions fournira à chaque équipage une plaque de rallye numérotée « Rallye de la Gratière 2026 » à fixer à l'aide de ventouses sur le véhicule participant.

L'asbl Le Cercle des Passions décline toute responsabilité en cas de dommages causés au véhicule participant lors de la pose ou du retrait de ces plaques de rallye numérotée.

6. Assurance

Pour être admis au départ, les véhicules doivent être immatriculés conformément à la réglementation en vigueur dans un pays de l'Union européenne et assurés en Responsabilité Civile auprès d'une compagnie d'assurances reconnue dans l'Union européenne et dans le pays d'immatriculation du véhicule.

Les participants doivent être en mesure de présenter – à première demande et à tout moment - le certificat d'immatriculation valide et la carte verte d'assurance en cours de validité de leur véhicule.

7. Départ roadbook

L'intervalle de temps entre les véhicules au départ de l'évènement sera d'au moins 2 minutes, afin que tous les participants puissent suivre le roadbook à leur propre rythme. Chaque équipe recevra la documentation nécessaire pour suivre correctement l'itinéraire.

En cas de panne ou de remorquage de véhicules, le participant reste entièrement responsable de son véhicule.

Le participant assume tous les frais liés à la dépanneuse, aux réparations, etc.

L'asbl Le Cercle des Passions ne pourra en aucun cas être tenue responsable de ces frais ou d'autres dépenses.

Les accompagnateurs peuvent à tout moment suspendre ou arrêter la balade pour tout conducteur ou pour l'ensemble du groupe en cas de comportement inapproprié. Ces décisions sont irrévocables et ne donnent droit à aucun remboursement des frais d'inscription.

8. Contrôles

Les organisateurs se réservent le droit de contrôler avant le départ tous les participants lesquels sont supposés :

- être en ordre tant sur le plan administratif que sur le plan technique
- respecter la réglementation belge sur le contrôle technique
- (en ce qui concerne le pilote) être titulaire d'un permis de conduire valable pour conduire son véhicule inscrit au Rallye, ne pas enfreindre les restrictions spécifiques pour conduire ledit véhicule automoteur mentionnées sur son permis de conduire et ne pas être sous le coup d'une déchéance de permis de conduire en cours en Belgique

Lesdits contrôles sont effectués sans aucune responsabilité de la part de l'organisateur, chaque participant étant personnellement responsable de l'état technique et administratif de son véhicule (immatriculation, assurance RC, assurance dépannage, etc.) et de sa situation sur le plan administratif.

9. Politique de confidentialité

Le participant est informé que ses données personnelles ainsi que celles des autres occupants du véhicule sont collectées et conservées par l'organisation. Ces données ne seront pas utilisées à des fins commerciales et ne seront pas transmises à des tiers qui ne font pas partie de l'organisation.

Les données pourront être utilisées pour vous contacter dans le cadre d'événements ultérieurs organisés par l'asbl Le Cercle des Passions ou par son successeur.

Chacun peut à tout moment demander l'accès aux données conservées par l'asbl Le Cercle des Passions en envoyant une demande à l'adresse e-mail indiquée. Quatorze jours après l'événement ou à la suite d'une annulation écrite, vous pouvez demander l'effacement de vos données personnelles.
